

le Président

Lyon, le 20 MAI 2020

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Dans le contexte de crise du COVID-19, les activités commerciales que vous représentez sont fortement impactées par les mesures de fermeture administrative et par les contraintes sanitaires liées à la phase du déconfinement.

Afin d'assurer la survie des acteurs économiques, l'État et les collectivités locales (Région, Métropole, Communes) se sont engagés dans un soutien massif aux entreprises à travers la mise en œuvre d'aides financières, d'exonérations fiscales ou de redevances, ou encore de garanties d'emprunts. J'ai moi-même engagé un plan d'aides économiques d'urgence de 100 millions d'euros, voté le 23 avril dernier dans le but de soutenir les TPE et indépendants face à cette situation inédite par son ampleur et sa gravité.

Toutefois, au-delà de ces aides à la trésorerie et au financement, les entreprises restent confrontées à des charges importantes, difficiles à supporter dans un contexte où leur chiffre d'affaires est absent ou très fortement réduit. La question des loyers restant dus fait ainsi partie des sujets majeurs d'inquiétude exprimés par les professionnels. Certains commerçants ont bénéficié spontanément de reports voire d'exonérations temporaires de la part de leur bailleur, aussi bien collectivement dans des pôles commerciaux métropolitains (exemple : centres commerciaux Ceetrus et Carmila) que de manière plus individualisée au sein de centralités commerciales secondaires et de proximité (à Neuville sur Saône, à Oullins, à Villeurbanne par exemple). Par ailleurs, la Métropole de Lyon a obtenu, à sa demande, des engagements de ses partenaires immobiliers (SERL et SEM Patrimoniaire), de plusieurs bailleurs sociaux publics (Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat) et de certains grands bailleurs privés (dont Amundi en Presqu'île), pour exonérer, lisser ou rendre progressifs les loyers de leurs locataires commerçants. Néanmoins, de nombreuses activités ont obtenu de leur bailleur une fin de non-recevoir à leurs demandes de renégociation de leurs conditions locatives, ou de simples facilités de paiement qui ne soulagent pas pour autant le niveau de leurs charges.

la métropole  
**GRAND LYON**

.../...

La Métropole de Lyon n'est pas compétente pour intervenir directement dans les relations contractuelles entre les nombreux bailleurs privés et leurs locataires. Toutefois, je vous propose ci-joint un rappel des mesures exceptionnelles de soutien au monde commerçant prises par la Métropole de Lyon et les communes, auxquelles les professionnels pourront se référer pour argumenter leurs négociations avec leurs propriétaires : à travers la mise en avant des dispositifs inédits engagés par les acteurs publics, il s'agit d'en appeler à la solidarité des bailleurs et des régies et à un partage de l'effort collectif entre toutes les parties prenantes de l'écosystème commerçant, pour amortir au mieux les impacts économiques de cette crise inédite.

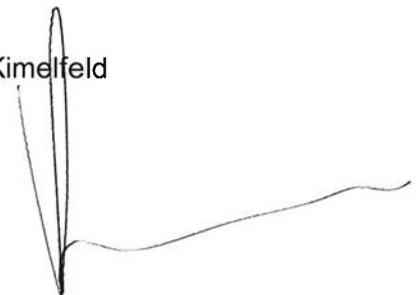
L'enjeu est multiple : garantir la survie des entreprises, conforter l'attractivité des centralités commerciales et le service à la population, mais également sécuriser la valeur des actifs commerciaux détenus par les bailleurs.

Je vous propose donc de diffuser la fiche de synthèse jointe à ce courrier auprès de vos adhérents, afin qu'ils puissent s'en servir pour appuyer leurs demandes auprès de leur propriétaire ou régie.

Sachez qu'en complément de cette proposition et des actions d'urgence déjà engagées pour favoriser la solvabilité des entreprises à court terme, un plan de reprise va être voté prochainement, à travers lequel il s'agira de poursuivre l'accompagnement des entreprises en phase de reprise d'activités, et de soutenir des actions locales visant à relancer la dynamique commerciale à court et plus long terme.

Je vous remercie de votre implication de tous les jours en faveur du dynamisme commercial de votre territoire, et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, l'expression de mes salutations les meilleures.

David Kimelfeld



Copie aux Maires des communes concernées

Pièce jointe :

Annexe : Synthèse des mesures locales à destination du monde commerçant